

## DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE ANNEE

Récépissé de déclaration

N°

Délivrée le

Souscrite par la personne qui assure la direction d'un établissement, succursale,  
Agence ou bureau dépendant d'un titulaire de carte professionnelle  
(loi n° 70.9 du 2 Janvier 1970 et décret n° 72.678 du 20 juillet 1972)

### I - DECLARANT

Nom (1) :

Prénoms (2) :

Date et lieu de naissance :

Fils de :

et de

Qualité :

Domicile :

Enseigne et adresse de l'établissement, succursale, agence ou bureau :

### II - TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

Carte professionnelle N°

- Transactions -Gestion - (3)

Délivrée par le Préfet de :

#### Personne physique :

Nom : (1)

Prénoms (2)

Age :

Lieu d'exercice des activités :

Enseigne :

#### Personne morale :

Dénomination :

Forme :

Objet :

Représentant légal statutaire (3 et 4) :

(1) Nom patronymique en majuscules, le cas échéant, surnom

(2) Dans l'ordre de l'état civil

(3) Rayer la mention inutile

(4) Qualité du ou des représentants (ex : gérant, co-gérant, PDG...) nom prénoms de chacun d'eux

**I - GARANTIE FINANCIERE DU TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :**

Nom et adresse de l'organisme :

Montant de la garantie :

**II - ASSURANCE DU TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :**

Nom et adresse de l'organisme :

**III - COMPTE BANCAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE « TRANSACTIONS »**

Désignation et adresse de l'établissement qui a ouvert le compte :

N° du Compte

**IV - RECEPTION DE FONDS - : OUI - NON (1)**

Le titulaire de la carte a-t-il déclaré sur l'honneur qu'il ne reçoit aucun fonds, effet ou valeur à l'occasion des opérations spécifiées à l'article 1<sup>er</sup> (1° à 5°) de la loi n° 70.9 du 2 janvier 1970 ?

A

le

Signature du déclarant,

(1) rayer la mention inutile.

## **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE**

**1) Copie de la carte professionnelle concernant l'activité sollicitée**

**2) Justifications de l'aptitude professionnelle (chapitre II du décret n° 72.678 du 20 Juillet 1972 article 16) :**

- diplômes prévus aux articles 11 et 12 (copie)

- expérience professionnelle de cadre de deux ans minimum (art.14) certificat de travail et attestation d'affiliation à la caisse de retraite et de prévoyance des cadres (originaux)

- expérience professionnelle de 5 ans au moins (art.14) : certificat de travail (original)

**3) Extrait Kbis récent mentionnant l'activité de la succursale**

**4) copie de la carte d'identité en cours de validité (pour toute première demande, changement du responsable).**

**5) L'extrait n° 2 du casier judiciaire ( à demander par la préfecture)**